

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M^{me} Isabelle Demers, Table filière pomme
Entrepositaires
Producteurs

Représentants des chaînes

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's

28 AOÛT 2023

PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2023

Décision du comité de prix du **24 août 2023** des pommes destinées à la transformation, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec, du Conseil de la transformation alimentaire du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, d'établir les prix suivants :

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives et tardives 0,08 \$/lb ou 3,36 \$/minot de 42 lb puis après récolte, supplément de 0,04 \$/lb si le volume est égal ou inférieur à 11 millions de livres. Si plus de 11 millions de livres, une péréquation sera versée selon le volume total commercialisé en provenance des producteurs du Québec.	Hâtives 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassé)	Hâtives 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassé)
À compter du début de la récolte		Tardives 0,18 \$/lb ou 7,56 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassé)	Tardives 0,18 \$/lb ou 7,56 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassé)

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité, sinon le transformateur se réserve le droit de refuser le produit.

Le prochain comité de prix de la pomme destinée à la transformation se tiendra au besoin dans le but de discuter des prix des pommes tardives 2023.

**PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT
FRAIS • RÉCOLTE 2023**

Décision du comité de prix du **15 août 2023** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, de **fixer les prix des variétés Ambrosia, Gala, Honeycrisp et de la jumbo Cortland en cellule ainsi que de maintenir les prix déjà fixés des autres variétés tardives.** Ces prix sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Date	Sunrise, Paulared, Ginger Gold, Lobo, (minot 42 lb)	McIntosh, Spartan, Empire, Délicieuse rouge, Délicieuse jaune et autres variétés tardives (minot 42 lb)	Cortland (minot 42 lb)	Ambrosia, Gala (minot 42 lb)	Honeycrisp (minot 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 20,00 \$ C : 23,00 \$	S : 21,00 \$ C : 24,00 \$	S : 21,00 \$ C : 24,00 \$ JC : 21,00 \$***	S : 24,00 \$ C : 28,00 \$	S : 38,00 \$* C : 55,00 \$ JC : 45,00 \$**
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.					
<p>SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP :</p> <p>* 38 \$/minot en sac – pommes de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) ou pomme de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC.</p> <p>** 45 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 et plus (grosse)</p> <p>➤ 55 \$/minot en cellule : pomme de calibre 72 ou plus petite</p> <p>➤ Le pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire</p> <p>➤ Coloration : rouge ou rouge rayé – doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit</p> <p>SPÉCIFICATIONS POUR LA CORTLAND :</p> <p>***21 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 et plus (grosse)</p>					

S : sac C : cellule

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **5 septembre 2023 à 13 h par Zoom** dans le but de discuter de l'avancement de la saison de végétation, du calendrier des dates de mise en marché et des prix des pommes tardives pour la saison 2023.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies (toutes les variétés tardives)	
	Prix / minot de 42 lb
À partir du début de l'écoulement	14,70 \$
* Précisions sur Pompouce : Le prix des pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po	



CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2023

Le **15 août 2023**, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont maintenu les dates de mise en marché, qui ont pour but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. **Ces dates sont sujettes à révision.**

Mise en marché des pommes • Récolte 2023				
AOÛT	9	16	23	30
			Sunrise* Paulared*	Sunrise Paulared
SEPTEMBRE	6	13	20	27
	Sunrise Paulared Ginger Gold*	Sunrise Paulared Ginger Gold Lobo*	Paulared Ginger Gold Lobo McIntosh*	Ginger Gold Lobo McIntosh Gala* Honeycrisp* Spartan* Délicieuse jaune*
OCTOBRE	4	11	18	25
	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland*	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire*	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire Délicieuse rouge* Ambrosia*	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire Délicieuse rouge Ambrosia

* Quantité limitée

Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter des variétés **SUNRISE** et **PAULARED** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non autorisés.**

Les pommes produites au Québec sont mises en marché sous la coordination, la surveillance et la direction des Producteurs de pommes du Québec (PPQ) conformément au Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (M-35.1, r. 258).

**Daniel Ruel, agr.
Directeur général
Les Producteurs de pommes du Québec**

G:\Générale 3\Général\communiqués\2023-2024\com 24-08-23.docx